



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 98717

## Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les conditions dans lesquelles sont indemnisées les victimes du chikungunya. En effet, il apparaît que celles-ci sont indemnisées différemment selon qu'elles résident en métropole ou qu'elles résident dans les zones infectées (île de la Réunion). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir tenir compte du fait que celles-ci ont pu contracter la maladie lorsqu'elles étaient en vacances et que, par conséquent, il est nécessaire de leur appliquer une prise en charge uniforme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Jégo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98717

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 juillet 2006, page 6968